

Rapport de la Commission des Finances (COFIN)

Préavis 10/2023 - « Rénovation et agrandissement de l'actuelle caserne des pompiers SDIS, Service Défense Incendie et Secours, à Épalinges. Demande d'un crédit de construction. »

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Cosette Perfect et de Messieurs Guillaume Graf, Marc Veraguth, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Patrick Eerdmans et votre président rapporteur, a étudié le préavis 10/2023 « Rénovation et agrandissement de l'actuelle caserne des pompiers SDIS, Service Défense Incendie et Secours, à Épalinges. Demande d'un crédit de construction. ».

Messieurs Nicolas Garoflid, François Puricelli et Sandy Warth étaient excusés et remplacés.

M. Maurice Mischler, Municipal des Finances, et M. Stefan Baumann, chef du service de l'urbanisme, étaient présents afin de répondre aux questions des commissaires.

Discussion générale

Monsieur le Municipal Mischler commence la séance en rappelant aux commissaires qu'il est important d'avoir une solution rapidement pour les pompiers, car la location de la parcelle « Faucherre », où se trouve la caserne temporaire, se termine en 2025.

La différence de prix entre le préavis de 2020 et le préavis actuel est relevé. Monsieur Baumann précise que les chiffres de 2020 se basaient sur des schémas « ratatinés » au maximum, et que depuis la surface de la caserne a été revue à la hausse afin de la rendre plus utilisable. Il ajoute également que l'ECA a estimé la caserne très bien dimensionnée, ce qui augmente la subvention qui nous sera versée.

Un commissaire remarque que la caserne est prévue pour respecter les normes énergétiques « Minergie p », mais cela lui semble peu cohérent pour des locaux avec des grandes portes de garage souvent ouvertes. Il est répondu que le projet a été divisé en deux parties afin de palier à ce problème. Ainsi, les halles vont être chauffées par un aérochauffeur lorsque c'est nécessaire, et le reste de l'installation sera chauffée par le système de la Grande Salle.

Une phrase peu claire trouble les commissaires au *point 9.1* du préavis. Messieurs Mischler et Baumann éclaircissent ce point en expliquant que dans l'ancienne caserne la porte de garage n'était pas aux dimensions réglementaires. La commune a donc dû acheter un camion sur mesure qui puisse rentrer dans le garage, et ce genre d'achat n'est pas subventionné par l'ECA. Avec cette nouvelle caserne, les portes de garage seront aux normes et la commune pourra donc acquérir des véhicules standards subventionnés par l'ECA.

Finalement, les commissaires relèvent que la manière de présenter les chiffres du tableau à la page 10 avec une variation de $\pm 10\%$ n'est pas très standard et qu'il vaudrait mieux inclure le potentiel dépassement de 10% dans une ligne du tableau intitulée « Divers et imprévus » à 400'000 CHF (quatre cent mille francs).

La Cofin propose donc un amendement incluant ce risque de dépassement dans les conclusions. Le point 1 des conclusions du préavis deviendraient donc :

1. *d'accorder un crédit de construction d'une totalité de CHF 5'480'000.- TTC (cinq millions quatre cent huitante mille francs);*

Cet amendement est accepté à l'unanimité par les commissaires.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

La commission a voté en faveur du préavis tel qu'amendé à l'unanimité.

En fonction de ce qui précède, la Commission des Finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter l'amendement proposé par la Cofin ainsi le préavis 10/2023 « Rénovation et agrandissement de l'actuelle caserne des pompiers SDIS, Service Défense Incendie et Secours, à Épalinges. Demande d'un crédit de construction. » amendé.

Epalinges, le lundi 22 mai 2023

Président rapporteur, Michael Crottaz

